

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-020

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	15
Suppléants présents :	0
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	4
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Mars à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Château-Chervix sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
12 mars 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, CHAUMEIL Nathalie, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, GILLET Emilie, LACHAUD Jean-Luc, LAVOREL Éric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, TARRADE Gilbert.

INSCRIPTION AU CDDI DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TOUR MEDIEVALE DE CHATEAU-CHERVIX : DEPLAFONNEMENT DE LA SUBVENTION
--

ABSENTS EXCUSES :

- DE NEUVILLE Christine (Pouvoir à MONTET Guy),
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à LONGEQUEUE Jean-Paul),
- LATOUILLE Christian (Pouvoir à MARTHON Alain),
- PATIER Stéphane,
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à LAVOREL Eric),
- REDON-SARAZY Maryvonne.

ABSENT :

- SARRE Victorien

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie CHAUMEIL

La Mairie de Château-Chervix a fait réaliser les études préalables à la restauration et à l'aménagement du donjon médiéval en vue de permettre son accessibilité au public. Il est rappelé, qu'au stade **APD** (Avant-Projet Définitif), le montant prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de **1 883 506.00 € HT**.

Le Conseil communautaire a décidé, par délibération en date du 11 décembre 2024 (Délibération N°2024-130) d'inscrire cette opération au CDDI conclu entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

Dans le cadre de ce projet, le financement du Département pour cette opération pourrait être le suivant :

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250320-2025-020-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

DISPOSITIF	Taux	Plafonnement (HT)	Montant de l'aide
Edifices Classés	30%	900 000.00 €	270 000.00 €
Aménagement et équipement de locaux scéniques existants	35%	150 000.00 €	52 500.00 €
MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTMENTAL PRELEVEE SUR L'ENVELOPPE CDDI			322 500.00 €

Monsieur le Président précise que le règlement d'intervention du Conseil Départemental prévoit le plafonnement d'intervention sur les édifices classés à **900 000.00 €**.

Il précise que la Mairie de Château-Chervix vient de lui adresser un courrier par lequel elle sollicite le déplafonnement car le montant des travaux financés s'élève à la somme de **1 091 000.00 € HT**.

Le nouveau montant de la subvention du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe CDDI, se décomposerait donc de la manière suivante :

DISPOSITIF	Taux	Déplafonnement (HT)	Montant de l'aide
Edifices Classés	30%	1 091 000.00 €	327 300.00 €
Aménagement et équipement de locaux scéniques existants	35%	150 000.00 €	52 500.00 €
MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION			379 800.00 €

Ce déplafonnement permettrait de majorer la subvention de **+ 57 300.00 €**.

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée de valider cette proposition.

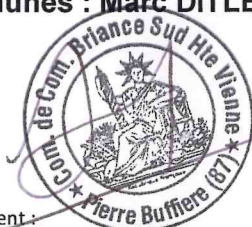
Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire**, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DONNE SON ACCORD** pour que ce projet soit déplafonné,
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision à la Mairie de Château-Chervix ainsi qu'au Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A CHATEAU-CHERVIX, LE 20 MARS 2025

Le Président de la Communauté de Communes : Marc DITLECADET

La Secrétaire de séance : Nathalie CHAUMEIL



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250320-2025-020-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025